



**Déclaration préalable  
CAPA recours relatifs aux rendez-vous de carrière  
Académie de Bordeaux  
Lundi 19 janvier 2026**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPA,

En cette première CAPA de l'année 2026, le SE-UNSA adresse ses meilleurs vœux aux personnels du Rectorat. Dans un contexte politique international et national plus que bouleversé et traversé par de nombreuses crises, le SE-UNSA souhaite réaffirmer son engagement pour la défense des salariés de l'Education Nationale, l'amélioration réelle de leurs conditions de travail, de perspectives de carrière, d'avenir et de rémunération. Le SE-UNSA réaffirme également son engagement dans la défense de l'école publique et laïque, pilier de l'égalité des chances et de la réussite pour tous, face aux scandales ignobles et trop nombreux de l'école privée. Que 2026 soit synonyme de progrès et de sérénité pour tous les élèves et tous les personnels, de renouveau et de calme dans les tempêtes incessantes.

Le SE-UNSA souhaite, en ouverture de cette commission, **rappeler son attachement** à une évaluation **juste, transparente et équitable** des personnels, conformément à l'esprit du PPCR et aux textes encadrant les rendez-vous de carrière.

Toutefois, il reste toujours particulièrement attentif à la **mise en œuvre du PPCR**, qui doit correspondre à l'esprit des textes, à l'équité entre les personnels et au droit à la promotion.

Pour le SE-UNSA, le rendez-vous de carrière doit constituer :

- un **temps d'échange professionnel**,
- une **reconnaissance du travail accompli**,
- un levier de **déroulement de carrière plus fluide**.

Le SE-UNSA demande que, conformément à ce qui a été dit en GT par l'administration, aucune limitation d'avis excellent ne soit constatée lors de cette CAPA.

Le SE-UNSA est très critique sur le caractère **pérenne de l'avis final** issu du dernier rendez-vous carrière.

Un avis pérenne peut :

- **figer durablement la carrière**,
- ne pas tenir compte de **l'évolution professionnelle ultérieure**,
- priver l'agent de toute reconnaissance future malgré un engagement constant.

Pour le SE-UNSA, **aucun avis ne devrait enfermer un agent à long terme**, sans possibilité réelle de réévaluation.

Le SE-UNSA revendique :

- une **cohérence** entre items, appréciations littérales et appréciation finale, en particulier lorsqu'une très grande majorité des items sont excellents, l'avis final doit lui aussi être excellent.

Il revendique aussi :

- une **motivation explicite et individualisée** de l'avis final,
- le **respect du principe d'égalité de traitement** entre les agents, sur l'ensemble du territoire et entre les disciplines.

Il soutient systématiquement les collègues qui engagent un **recours**, lorsque les éléments du dossier montrent un décalage manifeste ou une appréciation contrainte par des choix académiques.

Fidèle à ses valeurs, le SE-UNSA abordera cette CAPA avec **exigence et responsabilité**, dans un esprit de **dialogue**, mais avec la volonté claire de défendre les droits et la **reconnaissance professionnelle** des personnels de l'académie de Bordeaux.

Nous vous remercions de votre attention.